

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 28-mai-2015 Date de révision 27-mai-2016

Version (

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit

FRP006

Nom du produit

Nickel Copper Alloy

Synonymes

Alliage de cuivre et de nickel: ATI 200™, ATI 201™, ATI 400™ ALLOY, ATI K-500™, ATI

K-500™-MIL

Contient Cobalt, Nickel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Fabrication de produits en alliage de nickel

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

ATI, 1000 Six PPG Place, Pittsburgh, PA 15222 USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1-703-741-5970

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est un article et, en tant que tel, ne présente pas de danger pour la santé humaine par inhalation ou ingestion

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Risque avéré d'effets graves pour les voies respiratoires à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation



Aspect Diverses formes pour le produit sous forme massive

État physique Solide

Odeur Inodore

Conseils de prudence - Prévention

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Utiliser l'équipement de protection individuel requis Porter des gants de protection

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3 Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

Lorsque le produit est soumis à soudage, combustion, fusion, sciage, brasage, broyage, bufflage, polissage ou tout autre processus similaire générateur de chaleur, les particules et/ou émanations atmosphériques potentiellement dangereuses suivantes peuvent être générées: les émanations de zinc, de cuivre, de magnésium ou de cadmium peuvent provoquer la fièvre des fondeurs.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Synonymes Alliage de cuivre et de nickel: ATI 200™, ATI 201™, ATI 400™ ALLOY, ATI K-500™, ATI K-500™, ATI K-500™, ATI

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique
Nickel	231-111-4	7440-02-0	63-100
Cuivre	231-159-6	7440-50-8	0-37
Fer	231-096-4	7439-89-6	0-2.5
Manganèse	231-105-1	7439-96-5	0-2.0

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation En cas d'inhalation de quantités excessives de fumée, d'émanations ou de particules

pendant la transformation, transporter la victime extérieure et consulter un professionnel de

santé qualifié.

Contact cutané En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact oculaire Traiter les éventuelles particules entrant en contact avec les yeux pendant la transformation

comme tout autre corps étranger.

Ingestion Voie d'exposition peu probable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Risque présumé d'effets gastro-intestinaux

aigus en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Aucun sous forme massive, inflammable sous forme de particules finement divisées. Étouffer avec du sel (NaCl) ou un extincteur à poudre sèche de classe D.

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas projeter d'eau sur le métal en combustion, risque d'explosion. Ce caractère explosif est dû à l'hydrogène et à la vapeur générés par la réaction de l'eau avec la matière en combustion

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chaleur intense. Une matière très fine de surface importante résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante. AVERTISSEMENT : les particules fines résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières.

Produits de combustion dangereux

les émanations de zinc, de cuivre, de magnésium ou de cadmium peuvent provoquer la fièvre des fondeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne s'applique pas au produit sous forme massive.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne s'applique pas au produit sous forme massive.

Méthodes de nettoyageNe s'applique pas au produit sous forme massive.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Une matière très fine de surface importante résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peut s'enflammer spontanément à température ambiante. AVERTISSEMENT : les particules fines résultant du broyage, du bufflage, du polissage ou de transformations similaires de ce produit peuvent former des mélanges combustibles poussières-air. Tenir les particules à l'écart de toutes les sources d'ignition, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Empêcher toute accumulation de poussières pour réduire au minimum le danger d'explosion de poussières.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Tenir les copeaux, les tournures, les poussières et autres petites particules à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles

Se dissout dans l'acide fluorhydrique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Nickel	-	STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	Skin
7440-02-0		TWA: 0.5 mg/m ³			
Cuivre	-	STEL: 0.6 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
7440-50-8		STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	Ceiling / Peak: 0.2
		TWA: 0.2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		mg/m³
		TWA: 1 mg/m ³			
Fer	-	-	-	-	-
7439-89-6					
Manganèse	-	STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³
7439-96-5		TWA: 0.5 mg/m ³			TWA: 0.02 mg/m ³
					Ceiling / Peak: 1.6
					mg/m³
					Ceiling / Peak: 0.16
					mg/m³
					TWA: 0.5 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Nickel	-	TWA: 1.5 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m³ TWA:	TWA: 0.05 mg/m ³
7440-02-0				0.1 mg/m ³	
Cuivre	-	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³
7440-50-8		TWA: 1 mg/m ³		TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Fer	-	-	-	-	-
7439-89-6					
Manganèse	-	TWA: 0.2 mg/m ³	-	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³
7439-96-5				TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Nickel	-	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.25 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³
7440-02-0				STEL: 0.15 mg/m ³	
Cuivre	STEL 4 mg/m ³	STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³
7440-50-8	STEL 0.4 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³		TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
	TWA: 1 mg/m ³			STEL: 0.3 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
	TWA: 0.1 mg/m ³			STEL: 3 mg/m ³	
Fer	-	-	-	-	-

7439-89-6					
Manganèse 7439-96-5	STEL 2 mg/m³ TWA: 0.5 mg/m³	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 0.3 mg/m³	TWA: 0.2 mg/m³ STEL: 3 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune DNEL n'est disponible pour le produit dans son ensemble

Concentration prévisible sans effet Aucune PNEC n'est disponible pour le produit dans son ensemble.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Éviter toute génération de particules.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de présence potentielle de particules atmosphériques, une protection oculaire

appropriée est recommandée. Par exemple, lunettes de protection ajustées, lunettes de sécurité à doublure en mousse ou tout autre équipement de protection protégeant les yeux

des particules.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Des gants résistant à la coupure et/ou des vêtements de protection peuvent être appropriés en cas de présence de

surfaces coupantes.

Protection respiratoire En cas de génération de particules/émanations/gaz et de dépassement des limites

> d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée en contaminants. Un dispositif de protection

respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Diverses formes pour le produit sous Odeur Inodore

forme massive

Couleur métallique, gris ou argent Seuil olfactif Sans objet

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

pН

Point de fusion/point de congélation 1430-1540 °C / 2600-2800 °F

Point / intervalle d'ébullition Point d'éclair

Taux d'évaporation

Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) Aucun sous forme massive, inflammable sous forme

de particules finement divisées

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité

Pression de vapeur Sans objet Densité de vapeur Sans objet

Densité 7-9

Hydrosolubilité Insoluble Insoluble Solubilité(s) Sans objet Coefficient de partage Sans objet Température d'auto-inflammabilité Sans objet Température de décomposition Sans objet Viscosité cinématique Sans objet

EU; Français EU; French

Sans objet

Viscosité dynamique

Sans objet

Propriétés explosives Propriétés comburantes

Sans objet

9.2. Autres informations Point de ramollissement

Masse molaire

Sans objet Teneur en COV (%)

Densité Masse volumique apparente

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e). statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Formation de poussières et accumulation de poussières;

10.5. Matières incompatibles

Se dissout dans l'acide fluorhydrique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans objet.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation Contact oculaire Contact cutané Ingestion

Ne constitue pas une voie d'exposition attendue lorsque le produit est sous forme massive. Ne constitue pas une voie d'exposition attendue lorsque le produit est sous forme massive.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ne constitue pas une voie d'exposition attendue lorsque le produit est sous forme massive.

Toxicité aiguë inconnue

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nickel	> 9000 mg/kg bw	-	> 10.2 mg/L
Cuivre	481 mg/kg bw	>2000 mg/kg bw	>5.11 mg/L
Fer	98,600 mg/kg bw	-	> 0.25 mg/L

Manganèse	>2000 mg/kg bw	-	>5.14 mg/L

Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque présumé d'effets **Symptômes**

gastro-intestinaux aigus en cas d'ingestion.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Produit non classé.

Lésions oculaires graves/irritation Produit non classé.

oculaire

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Produit non classé.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer par inhalation.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Nickel		Group 1	Known	X
7440-02-0		Group 2B	Reasonably Anticipated	

Toxicité pour la reproduction Produit non classé.

STOT - exposition unique Produit non classé.

STOT - exposition répétée Provoque des troubles et des lésions du : système respiratoire.

Danger par aspiration Produit non classé.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ce produit tel que livré n'est pas classé pour sa toxicité pour le milieu aquatique Ce produit contient une substance chimique classée comme grave polluant marin par l'IMDG/OMI

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Nickel	NOEC/EC10 values range	The 96h LC50s values	The 30 min EC50 of nickel	The 48h LC50s values
	from 12.3 µg/l for	range from 0.4 mg Ni/L for	for activated sludge was	range from 0.013 mg Ni/L
	Scenedesmus	Pimephales promelas to	33 mg Ni/L.	for Ceriodaphnia dubia to
	accuminatus to 425 µg/l for	320 mg Ni/L for		4970 mg Ni/L for Daphnia
	Pseudokirchneriella	Brachydanio rerio.		magna.
	subcapitata.			
Cuivre	The 72 h EC50 values of	The 96-hr LC50 for	The 24 h NOEC of copper	The 48 h LC50 values for
	copper chloride to	Pimephales promelas	chloride for activated	Daphnia magna exposed
	Pseudokirchneriella	exposed to Copper sulfate	sludge ranged from 0.32 to	to copper in natural water
	subcapitata ranged	ranged from 256.2 to 38.4	0.64 mg of Cu/L.	ranged between 33.8 µg/L
	between 30 µg/L (pH 7.02,	0		(pH 6.1, hardness 12.4
	hardness 250 mg/L	increasing from 45 to		mg/L CaCO3, DOC 2.34
	CaCO3, DOC 1.95 mg/L)	255.7 mg/L.		mg/L) and 792 μg/L (pH
	and 824 µg/L (pH 6.22,			7.35, hardness 139.7 mg/L
	hardness 100 mg/L			CaCO3, DOC 22.8 mg/L).
	CaCO3, DOC 15.8 mg/L).			
Fer	-		The 3 h EC50 of iron oxide	
		oxide black in water to	for activated sludge was	oxide to Daphnia magna
		Danio rerio was greater	greater than 10,000 mg/L.	was greater than 100
		than 10,000 mg/L.		mg/L.

	Manganèse	The 72 h EC50 of	The 96 h LC50 of	The 3 h EC50 of	The 48 h EC50 of
		manganese to	manganese to	manganese for activated	manganese to Daphnia
-		Desmodesmus	Oncorhynchus mykiss was	sludge was greater than	magna was greater than
		subspicatus was 2.8 mg of	greater than 3.6 mg of	1000 mg/L.	1.6 mg/L.
		Mn/L.	Mn/L	_	

12.2. Persistance et dégradabilité

.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Ce produit tel que livré n'est pas classé pour ses effets sur l'environnement. Cependant, en cas de soumission à sciage ou broyage, les particules générées peuvent être classées pour leur toxicité aiguë ou chronique pour le milieu aquatique

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés

Aucun attendu.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ı	R.	۸r	`	\sim
ı	I۷	ш	,	J

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac	Sans objet
	-

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au

recueil IBC

RID

14.1	ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition	Non réglementé
14.3	Classe de danger	Non réglementé
14.4	Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5	Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6	Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé

14.5 Danger pour l'environnement Sans objet **14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageSans objet14.5 Danger pour l'environnementSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

IATA

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementéDescriptionSans objet14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Nickel	RG 37ter	-
7440-02-0		
Cuivre	-	-
7440-50-8		
Fer	RG 44,RG 44bis,RG 94	-
7439-89-6		
Manganèse	-	-
7439-96-5		

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme Est conforme DSL/NDSL Est conforme **EINECS/ELINCS** Est conforme **ENCS IECSC** Est conforme **KECL** Est conforme **PICCS** Est conforme AICS (Australie) Est conforme

<u>Légende :</u>

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce produit.

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 28-mai-2015

Date de révision 27-mai-2016

Remarque sur la révision Section(s) mis(es) à jour: 1, 3, 7.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Remarque:

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité

Informations supplémentaires disponibles auprès de :

Fiches de données de sécurité et étiquettes disponibles sur ATImetals.com